

De: TESLABEL J. Delcoigne [teslabel.delcoigne@tiscali.be]
Envoyé: mardi 7 septembre 2004 16:31
Objet: Lettre ouverte à Test-Achats

----- Original Message -----

From: [TESLABEL J. Delcoigne](#)

To:

Sent: Monday, June 28, 2004 6:49 PM

Subject: Lettre ouverte à Test-Achats

Mesdames et Messieurs les journalistes et responsables de presse,

Vous connaissez probablement le combat que mène l'asbl Teslabel pour la **protection de la santé et de la qualité de vie** face aux nuisances des rayonnements électromagnétiques.

Nos actions ont pour but la diffusion d'une information correcte et objective des connaissances scientifiques actuelles sur l'influence de ces rayonnements sur l'organisme humain, ainsi que des rapports et constats des effets observés qui détériorent gravement la qualité de vie d'un nombre non négligeable de citoyens.

Nous luttons également pour l'obtention de mesures législatives qui permettraient d'assurer une protection réelle de la santé et de la qualité de vie pour les riverains d'antennes émettrices. C'est dans ce cadre qu'en juillet 2001, notre asbl a introduit devant le Conseil d'Etat un recours en annulation de l'Arrêté Royal du 29 avril 2001, AR prescrivant des limites d'exposition totalement insuffisantes, après avoir refusé de suivre les avis des deux organismes officiels consultés. A notre grand étonnement, le Conseil d'Etat n'a pas encore tranché ce recours!

Dans le domaine de l'information, nous constatons que Test-Achats organisation qui est sensée protéger les consommateurs, publie dans son dernier numéro de juin 2004 un article destiné à **rassurer le consommateur et le citoyen sur l'absence de tout risque pour la santé** lié à l'usage du GSM ou à la présence d'antennes dans son voisinage immédiat.

Nous pouvons affirmer que cet article reflète une **désinformation caractérisée** truffée d'affirmations fallacieuses et de non-dits trompeurs.

L'asbl Teslabel se doit de réagir face à cette attitude très critiquable d'une organisation de consommateurs qui, dans le domaine des radiations électromagnétiques, ignore de manière aussi manifeste le Principe de Précaution.

Vous trouverez en pièce jointe une copie de la lettre ouverte que nous avons adressée à Test-Achats, le 18 juin dernier, et que nous vous invitons à publier.

Le hasard faisant bien les choses, un **témoignage interpellant** a été publié dans le numéro 3755 du 9 juin dernier de l'hebdomadaire "Soir Magazine", **contredisant les certitudes de Test-Achat**.

Ce témoignage est l'image de ce que subissent aujourd'hui, à des degrés divers, un certain nombre de riverains d'antennes émettrices en de nombreux endroits en Belgique, comme dans tous les pays où se développent les installations de télécommunication sans fil.

Ce témoignage d'un praticien de la santé est **à méditer** par tous ceux qui ont une responsabilité dans la politique et aussi dans l'information.

La problématique de la protection de la santé face aux radiations électromagnétiques n'est actuellement pas prise en considération de manière sérieuse et objective par les responsables politiques. Le processus dilatoire suivi par ces derniers est en tous points semblable à ce qui s'est passé pour d'autres problèmes tels l'amiante, l'ESB et sa transmission à l'homme, ou encore la dioxine dans l'alimentation. Une plus grande attention est accordée en priorité au développement industriel et à ses profits plutôt qu'à la santé des citoyens concernés.

Nous vous remercions d'avance de relayer notre message et nous sommes à votre disposition pour toute discussion ou pour un débat sur ce sujet.

Avec nos meilleures salutations,
Pour TESLABEL Coordination asbl

<http://www.teslabel.be>

Joseph Agie de Selsaten

Président

Tél: 02-772.27.37

et

Jean Delcoigne

Secrétaire

Tél/fax: 02-673.12.01

teslabel.delcoigne@tiscali.be